

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FOURAL

Version:11

Date de révision: 14/01/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: FOURAL
1. 1. 2. Contient: • hydroxyde de potassium; potasse caustique
1. 1. 3. Formule: solution alcaline + surfactants
1. 1. 4. N° code du produit: 322020
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: DECAPANT FOUR
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074
F-62223 ST LAURENT BLANGY
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Courriel: contact@admchyiene.fr
1. 4. Point de contact (nom, département, adresse, tél): M. GUERRERO
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient: • hydroxyde de potassium; potasse caustique
2. 2. 3. Mention de danger: H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
2. 2. 4. Prévention: P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 5. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:
P330 Rincer la bouche.
P331 NE PAS faire vomir.
P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304 EN CAS D'INHALATION:
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
2. 2. 6. Stockage: P405 Garder sous clef.
2. 2. 7. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale /

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FOURAL

Version:11

Date de révision: 14/01/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| | nationale / international |
| 2. 3. Dangers principaux: | Provoque de graves brûlures. |
| 2. 4. Autres dangers: | Réagit avec les oxydants |

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- | | |
|---|---|
| 3. 1. Description du mélange: | Solution aqueuse de sels alcalins et surfactants non ioniques |
| 3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé: | <ul style="list-style-type: none">• hydroxyde de potassium; potasse caustique- N° Id: 019-002-00-8 - N° CE: 215-181-3 - N° CAS: 1310-58-3- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5 < C ≤ 10- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302* SGH05 * Corr. cut. 1A - H314Remarques: (Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5% - Skin Corr. 1B; H314; 2% ≤ C < 5% - Skin Irrit. 2; H315: 0,5% ≤ C < 2% - Eye Irrit. 2; H319; 0,5% ≤ C < 2%)- Divers :Valeurs limites d'expositionV.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 2• Solution aqueuse d'acide éthylènediaminetétraacétique, sel de tetrasodium- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5- SGH (Système Général Harmonisé)* SGH05 * Corr. mét. 1 - H290* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H332* SGH08 * STOT rép. 2 - H373 * Irr. oc. 2 - H319 |
- Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

- | | |
|--|--|
| 4. 1. Description des mesures de premiers secours: | |
| 4. 1. 1. Conseils généraux: | Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. |
| 4. 1. 2. Inhalation: | Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau: | Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin. |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion: | Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin. |
| 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: | Les symptômes sont décrits à la rubrique 11. |
| 4. 2. 1. Inhalation: | irritation des muqueuses, corrosion des membranes muqueuses, symptôme de bronchite |
| 4. 2. 2. Contact avec la peau: | irritation sévère de la peau, brûlure, rougeur, dermatite, nécrose des tissus. |
| 4. 2. 3. Contact avec les yeux: | irritation sévère des yeux, corrosion aiguë des yeux, cécité. |
| 4. 2. 4. Ingestion: | Les symptômes sont: brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures, douleur abdominale, vomissement de sang, graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FOURAL

Version:11

Date de révision: 14/01/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:

Le produit lui-même ne brûle pas.

En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

5. 3. Conseils aux pompiers:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Méthode(s) spéciale(s):

éloigner les fûts Refroidir les réservoirs / citernes / fûts adjacents par jet d'eau.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre. Neutraliser à l'acide et rincer abondamment à l'eau.
Petites quantités: Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées.

6. 4. Référence à d'autres rubriques:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Bac de rétention suivant les exigences de stockage relative au lieu

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:

Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

acides, hydrocarbures, métaux (aluminium, cuivre, zinc, alliages de cuivre..) , beaucoup de matières organiques.

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

- acier inoxydable
- acier protégé d'un revêtement
- verre
- polypropylène

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:

Eviter les emballages métalliques non protégés.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FOURAL

Version:11

Date de révision: 14/01/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Décapant four Usage réservé aux professionnels

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • hydroxyde de potassium; potasse caustique :
V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 2

Donnée non disponible.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Protéger contre les éclaboussures en versant.

8. 2. 3. Protection des yeux: Porter un appareil de protection des yeux/du visage

8. 2. 4. Protection des voies respiratoires: Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 5. Protection des mains: gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel

8. 2. 6. Protection de la peau et du corps: tablier en caoutchouc, bottes.

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Pas d'information disponible au sujet du produit.

8. 4. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Utiliser la ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique: liquide

9. 1. 2. Couleur: bleu clair

9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation: <0°C

9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100°C

9. 1. 6. Inflammabilité: Le produit n'est pas inflammable

9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion: Non applicable.

9. 1. 8. Point d'éclair: Non applicable.

9. 1. 9. Température d'auto-inflammation: Non applicable

9. 1. 10. Température de décomposition: Non déterminé.

9. 1. 11. PH: 13.9

9. 1. 12. Solubilité: Soluble

9. 1. 13. Hydrosolubilité: complètement soluble

9. 1. 14. Liposolubilité: Données non disponibles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FOURAL

Version:11

Date de révision: 14/01/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|-------------------------------|
| 9. 1. 15. Solubilité aux solvants: | complètement soluble: alcools |
| 9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | Non déterminé. |
| 9. 1. 17. Pression de vapeur: | Non déterminé. |
| 9. 1. 18. Densité de vapeur relative: | Non déterminé. |
| 9. 1. 19. Densité et / ou densité relative: | 1.26 |
| 9. 1. 20. Caractéristiques des particules: | Non déterminé. |
| 9. 1. 21. Viscosité cinématique: | Non applicable. |
| 9. 2. Autres informations: | |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | Stable en conditions normales. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Attaque un grand nombre de métaux en formant un gaz combustible (HYDROGENE) |
| 10. 4. Conditions à éviter: | PAS de contact avec: métaux |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Incompatible avec: acides, hydrocarbures, métaux alcalino-terreux, métaux légers et alcalins (aluminium, zinc, cuivre) |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

- | | |
|---|--|
| 11. 1. 1. Information(s) générale(s): | La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.(Hydroxide de potassium) |
| 11. 1. 2. Toxicité aiguë: | La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants. |
| 11. 1. 3. Inhalation: | CL50/inhalation/ 365mg/kg |
| 11. 1. 4. Contact avec la peau: | Irritant pour la peau (Lapin) |
| 11. 1. 5. Contact avec les yeux: | lésions oculaires graves |
| 11. 1. 6. Ingestion: | brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures |
| 11. 1. 7. Sensibilisation: | Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée. |
| 11. 1. 8. Toxicité chronique: | Pas disponible. |
| 11. 2. Informations sur les autres dangers: | Pas d'informations complémentaires |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|------------------|--|
| 12. 1. Toxicité: | Données bibliographiques :
Pour l'Hydroxyde de Potassium en solution à 50 % - POISSON - CL50 (24 h) = 80 mg/l,
DAPHNIES - CL50 (24 h) = 270 mg/l
Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles. A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique. |
|------------------|--|

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FOURAL

Version:11

Date de révision: 14/01/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 2. Persistance et dégradabilité:	Non applicable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 7. Autres effets néfastes:	aucun

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Doit être neutralisé avant l'évacuation.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1814
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	potassium hydroxide solution
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	80 G 12
14. 3. 4. Code danger:	C5
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	8.42 b
14. 3. 6. Code de restriction en tunnels:	E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	8
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. Polluant marin:	Non
14. 4. 4. N° GSMU (MFAG):	705
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	1214
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	8 Page 102
14. 5. 2. Etiquettes ICAO/IATA:	8

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

FOURAL

Version:11

Date de révision: 14/01/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|---|
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts. (pH extrême) |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | respecter la réglementation en vigueur relative au transport ADR/RID IATA/OACI IMDG |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable |
| 14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

- | | |
|--|---|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations. Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009) |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Pas d'informations complémentaires disponibles |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|--|
| 16. 1. Législation(s) suivie(s): | Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. |
| 16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H332 Nocif par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux. |
| 16. 3. Avis ou remarques importantes: | Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. L'information contenue dans cette fiche a l'intention de décrire les recommandations de sécurité concernant notre produit. Elle n'engage pas sa responsabilité pour les propriétés physiques décrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. |
| 16. 4. Restrictions: | Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels. |
| 16. 5. Historique: | |
| 16. 5. 1. Date de la première édition: | 11/09/2001 |
| 16. 5. 2. Date de la révision précédente: | 17/07/2017 |
| 16. 5. 3. Date de révision: | 14/01/2021 |
| 16. 5. 4. Version: | 11 |
| 16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: | 1-2 |
| 16. 6. Réalisé par: | Sds |